

# Le modèle français privé de sa cohérence par Jean-Paul Fitoussi

Le Monde, 14 février 2006

La notion de modèle recouvre au moins deux acceptions, l'une normative — ce qu'il convient d'imiter (le modèle danois) —, l'autre positive, la représentation simplifiée d'un système (le modèle italien). Les modèles sont des constructions en permanente évolution, ce qui explique notre inconstance à leur égard : hier admirés, les modèles français, allemand, japonais sont aujourd'hui délaissés au profit des modèles danois, hollandais ou canadien. Mais demain ?

Un modèle au sens positif du terme peut être caractérisé par au moins cinq éléments : le nombre et la qualité des biens et services publics ; le système d'assurance et de protection sociales ; les négociations sociales ; les systèmes de régulation des marchés et de gouvernance d'entreprise ; le mode de gouvernement de l'activité. Ces différentes dimensions sont interdépendantes. Un niveau d'activité élevé facilite le financement des services publics et de la protection sociale, qui eux-mêmes contribuent à accroître la productivité globale de l'économie et donc le niveau d'activité. Ces éléments ont considérablement évolué ces trente dernières années. Ils sont ici classés par ordre croissant d'évolution.

Les Français sont attachés à leurs services publics, qui jouissent à l'étranger d'une excellente réputation (transport, énergie, santé). Certains d'entre eux ont connu des changements profonds de leur environnement, sous l'effet des nouvelles technologies et de leur ouverture à la concurrence (PTT, P et T, La Poste et France Télécom, par exemple). Mais ce qui importe est le service rendu au public, son prix qui doit être le plus modéré possible pour n'exclure aucune catégorie de la population et sa qualité qui doit être la meilleure compte tenu de l'ampleur des subventions. C'est le cahier des charges, défini par la puissance publique, qui détermine l'ensemble de ces éléments, et non la nature publique ou privée des entreprises qui en ont la charge.

La composante de solidarité du système de protection sociale n'a cessé de croître sous l'effet du chômage de masse : déplafonnement des cotisations sociales, création du RMI, de la CSG et de la CMU, baisse des cotisations sur les bas salaires, prime pour l'emploi. De régressif au début des années 1980, le financement du système est devenu progressif. La protection (et le droit) du travail a aussi connu des changements significatifs — suppression de l'autorisation administrative de licenciement, CDD et intérim, réduction-annualisation de la durée du travail — et d'autres moins formels qui tiennent à l'effet du chômage sur le comportement des acteurs (développement des stages et du temps partiel). Les mesures en cours (CNE, CPE) pourraient, à certaines conditions, réduire la précarité qui s'en suivait.

Il n'est pas dans la tradition française que l'Etat se désintéresse des négociations sociales, et l'affaiblissement des syndicats sous l'effet du chômage et de la précarisation du travail rend son intervention encore plus nécessaire. La démocratie sociale serait un vain mot si les pouvoirs publics laissaient face à face des acteurs sociaux au pouvoir de négociation si déséquilibré.

Les systèmes de régulation des marchés et de gouvernance d'entreprise ont connu une mutation radicale, le premier sous la férule de la Commission européenne, le second sous la tutelle des marchés financiers. Près de 30 % du capital des entreprises françaises sont détenus par des non-résidents — et plus de 40 % pour les entreprises du CAC 40. La gouvernance des entreprises françaises ne pouvait que s'adapter à cette évolution et tendre comme ailleurs à privilégier l'une des parties prenantes, les actionnaires. La diligence de la Commission rend plus difficile l'intervention de l'Etat dans le secteur des entreprises, la

politique industrielle ne faisant pas bon ménage avec la politique de la concurrence, surtout lorsqu'elle lui est subordonnée.

Le mode de gouvernement de l'activité économique est la caractéristique du modèle qui a connu la plus grande révolution. Tout processus d'unification exige, en effet, que chaque pays renonce à des éléments de souveraineté pour permettre un meilleur gouvernement de l'ensemble. La monnaie unique et le pacte de stabilité ne permettent plus vraiment que la détermination du policy mix (taux d'intérêt, taux de change, solde budgétaire) et donc la gestion de l'activité économique s'effectuent à l'échelle des nations. Mais il n'existe aucune instance européenne chargée de cette détermination.

## UN SILENCE ASSOURDISSANT

Le modèle français a fait le choix de la solidarité, comme le montre l'évolution de ses services publics et de sa protection sociale. Mais le bouleversement des trois autres éléments affaiblit sa cohérence, au point qu'il est légitime de se demander si ce choix peut continuer d'être assumé. Un niveau élevé de solidarité n'est supportable en termes de prélèvements obligatoires que si le revenu par tête croît rapidement. Autrement, le coût de la solidarité s'élève en proportion des revenus, favorisant les pays qui s'accommodent d'un choix moins solidaire, prétextant de la mondialisation pour s'adonner à un jeu non coopératif de compétitivité au sein même de l'Europe (concurrence fiscale et sociale).

Deux stratégies peuvent accroître la compétitivité d'un pays : l'élévation de la productivité ou l'abaissement des coûts salariaux et des prélèvements obligatoires. Seule la première permet d'assurer la cohérence du modèle. Mais elle exige une politique industrielle et de recherche et développement en même temps qu'une gestion active du cycle pour assurer un haut niveau d'emploi et réduire le risque inhérent à l'investissement, moyen privilégié de l'introduction des nouvelles technologies.

Elle permet une sortie par le haut — l'augmentation de la productivité est le prélude à celle du niveau de vie — en facilitant le financement d'un niveau élevé de solidarité. Mais elle suppose la mobilisation d'instruments qui ne sont plus disponibles en raison de la mutation des deux dernières caractéristiques du modèle. La seconde stratégie est en partie illusoire — les salaires français ne seront jamais au niveau de ceux des pays émergents — et en partie transitoire : la concurrence fiscale et sociale entre pays développés ne faisant jamais de gagnants définitifs.

Les difficultés du modèle français et de celui de nombre d'autres pays européens tiennent ainsi à l'absence de cohérence dans la gestion de l'interdépendance entre les caractéristiques de leurs systèmes. Les politiques industrielle et de croissance en deviennent d'autant plus nécessaires à l'échelle européenne. Sur ce point, le silence européen devient assourdissant.

JEAN-PAUL FITOUSSI pour "Le Monde"